



Ordonnance pénale délictuelle cannabis jamais reçue

Par cooler_master, le 15/03/2016 à 10:08

Bonjour.

J'ai fait l'objet d'un avis de convocation aux fins de notification d'ordonnance pénale délictuelle suite à la visite chez moi de la police pour des faits concernant mon fils ; et alors que je n'étais pas présent. Mon fils a à la demande de la police qui l'accompagnait ouvert la porte de notre domicile et la police a trouvé environ 12 g de résine de cannabis qui m'appartenaient.

J'ai été convoqué et ai reconnu les faits. Suite à cela, l'opj m'a remis cet avis signé de sa main et contresigné de la mienne.

J'étais convoqué le 11/01/2016 au TGI. Etant en arrêt maladie, j'ai contacté le tgi pour leur signaler mon incapacité de me déplacer. On m'a dit que le document me serait communiqué par LR?AR.

A ce jour, je n'ai toujours rien reçu et le tgi que j'ai recontacté il y a une semaine me dit ne pas avoir de trace de mon ordonnance.

Dois-je considérer que l'on m'a oublié et y a-t'il un délai de prescription pour la signification de l'ordonnance ? Merci de votre réponse.